

Conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteurs portés - CACES® R389 à R489

Formation initiale et recyclage

1/2

 2 à 5 JOURS*

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

Contactez-nous afin de déterminer sur quel engin vous devez former votre collaborateur. Formation se déroulant chez notre partenaire ATSI

OBJECTIFS

Être en capacité de :

- **Conduire** un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- **Intégrer** les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R489.
- **Réaliser** les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- **Rendre** compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

POUR QUI ?

- Caristes ou futurs caristes

PRÉ-REQUIS

- **Capacité à lire et écrire** le français pour lire et comprendre les consignes et caractéristiques des matériels utilisés.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE - AUTRES OBLIGATIONS

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

* Selon la catégorie d'engin

CONTENUS

- Réglementation et textes en vigueur
- Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté
- Principes de la conduite en sécurité
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications, entretien d'usage et sécurité
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Autorisation de conduite
- Analyse des risques et les règles d'utilisation
- Et équipements de protection individuelle.

Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur

- Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge
- Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
- Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage
- Opérations de maintenance de son ressort
- Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie.

Selon la catégorie de chariot

- Prise et dépose d'une charge au sol
- Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et un dégerbage en pile
- Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
- Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

TARIF : Nous consulter

PROCHAINE SESSION :
Nous consulter



Conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteurs portés - CACES® R389 à R489

Formation initiale

2/2

 2 à 5 JOURS*

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA



R389 à R489
Nouvelle catégorie

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés		Nouvelle catégorie
1	Transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1.20 m)		1A
	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m)		1B
2	Chariots à plateau porteur (charge ≤ 2 tonnes)		2A
	Chariots tracteurs industriels (traction ≤ 25 tonnes)		2B
3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 t)		3
4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 t)		4
5	Chariots élévateurs à mât rétractable		5
	Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (> 1.20m)		6
6	Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories		7

Guide de correspondance – nouvelles recommandations CACES

* Selon la catégorie d'engin

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

- La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des engins de chantier en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

MOYENS TECHNIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard .
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des engins de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES ® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme.
- Certificateur accrédité par le COFRAC.

